

Art. 32

CFC constructeur métallique

Vous souhaitez valider un CFC de
Constructeur métallique ?

Vous possédez 4 ans d'expérience dans le domaine
de la construction métallique ?

Cette formation est faite pour vous !



METALTEC
VS

Loi et ordonnance

Selon l'ordonnance de la formation professionnelle (OFPr), le candidat désirant effectuer une formation selon l'art. 32 **doit justifier d'au moins 5 ans d'expérience pour être admis aux examens.**

Informations sur la formation

Branches culture générale

Tous les jeudis soirs de 18h00 à 20h30
A l'Ecole professionnelle artisanale de Martigny

Branches techniques

Tous les mardis soirs de 18h00 à 20h30
À l'Ecole professionnelle artisanale de Martigny

Remise à niveau

- Dessin
- Calcul professionnel
- Connaissances des matériaux

→ **Coaching pour la préparation des examens écrits et oraux**

Durée de la formation

Août à mai – Les examens ont lieu au mois de mai-juin

Coût de la formation

Branches de culture générale	CHF 2'400.–
<i>(prix indicatif et facturé par le SFOP. Si inscrit au portail CPA, il n'y aura pas de frais.)</i>	
Branches techniques	CHF 500.– (cotisant contribution professionnelle CPR)
	CHF 500.– (membre association et non-cotisant CPR)
	CHF 2'000.– (non-membre et non-cotisant CPR)

Aides financières

Subvention FCFP CHF 1'000.–
(Un forfait de Fr. 1'000.– par personne est octroyé à l'entreprise. La demande est à faire après les examens directement au fonds.)

En fonction du nombre de personnes intéressées, la formation sera planifiée.
Les personnes pourront effectuer les étapes pour l'inscription à la formation.

Etapes pour l'inscription à la formation

1^{ère} étape :

Participer à une **séance d'information publique obligatoire** auprès du Service de la formation professionnelle. L'affiche avec les dates et le lieu se trouve sur le lien suivant : <https://www2.vs.cpa-bae.ch/art32/401/71>

2^{ème} étape :

Une fois votre positionnement de formation effectué (autoévaluation sur la base du plan de formation), vous pourrez enregistrer votre demande d'admission à la procédure de qualification auprès du Service de la formation professionnelle (lien Internet vers la plateforme numérique transmis par le secrétariat du Portail CPA)

3^{ème} étape :

Si le dossier est accepté : Un émolument de Fr. 200.– vous est facturé pour l'inscription et la gestion de votre dossier.

4^{ème} étape :

Vous pouvez ensuite vous inscrire à la formation auprès du **Bureau de Métiers** en remplissant le formulaire d'inscription et le renvoyer à : tfc@bureaudesmetiers.ch

Inscription en ligne sous : [CFC Art. 32 - Constructeur métallique](#)

Contact :



Bureau des Métiers
Formation continue
Rue de la Dixence 20
1950 Sion



Mail : tfc@bureaudesmetiers.ch



Tél : 027 327 51 20



FORMATION CONTINUE

Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
1951 Sion

Tél : 027 327 51 20

tfc@bureaudesmetiers.ch
www.formationbm.ch

EDU QUA



**Les cours sont organisés et subventionnés en partenariat avec
les commissions professionnelles paritaires dont les
partenaires sociaux**

